



Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 11 juin 2026

VŒU

Corps du vœu :

Le Conseil supérieur de l'éducation demande l'organisation des examens de fin d'année prioritairement sur les plages horaires matinales ou en fin d'après-midi.

Exposé des motifs :

La canicule cause un grave danger à la sécurité et à la santé des personnels et des élèves. Si le ministère chargé de l'éducation semble accepter le constat, il se garde de prendre de réelles mesures d'adaptation des examens en matière d'horaire de passation¹. Au contraire, dans son plan, il indique surtout en gras : “Dans tous les cas, le calendrier des examens étant national, aucune initiative académique ne peut modifier les dates ou horaires nationaux.” S'il n'appartient pas aux chefs d'établissement ou au recteurs d'adapter les horaires d'examen pour ne pas avoir à subir d'épreuves à 14h, alors cette mesure de bon sens appartient à l'administration centrale elle-même.

Cette mesure était déjà demandée par le Conseil supérieur de l'éducation dans sa recommandation 18bis du rapport de la commission Transition écologique et le conseil réitère aujourd'hui en urgence cette demande en vue de son application dès cette année.

¹ Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur, mai 2026